

COMPTE-RENDU DE LA MARCHE EXPLORATOIRE DE LA RUE DE RICHELIEU ORGANISEE LE 11 OCTOBRE 2021

Participants :

- Mairie de Paris Centre : Florent Giry, adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers ; et Annabelle Imbert, directrice adjointe de cabinet du Maire en charge de l'espace public et de la participation citoyenne.
- Conseil de quartier Louvre/Opéra : la co-présidence Hélène de Barmon et Stéphane Leullier et les membres suivants : Marie Bertin, Marie-Christine Malécot, Marie-Anne Mini-Havard-Dit-Duclos, Christine Parise, Sophie Poulain, Lydia Zilberschlag.
- Association Paris Participe : Vincent Courageux, président de l'association.
- Commerçants : café « Hand », maison Stéphane Chapelle
- Laboratoire d'analyse médicale situé au croisement de la rue de Richelieu et de la rue des Petits Champs et cabinet d'ophtalmologie Paris Rétina Vision
- Riverains : trois personnes présentes
- Parents d'élèves : deux personnes présentes

Objectifs de la marche et contexte :

La Mairie de Paris Centre est pleinement engagée dans la démarche Embellir votre quartier qui vise à coordonner les interventions d'aménagement sur l'espace public dans le temps et l'espace afin de gagner en efficacité et de limiter les nuisances pour les riverains et les commerçants. Plus d'information sur cette démarche sur le site de la Mairie :

<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/le-marais-et-les-iles-embellissons-ensemble-votre-quartier-17427>.

Cela étant, la Mairie organise des concertations et engage des interventions provisoires et/ou qui revêtent un caractère d'urgence ou d'ancienneté sur l'ensemble du territoire en dehors de cette démarche. La rue de Richelieu présente un certain nombre de ces caractéristiques. C'est un axe central de Paris Centre qui traverse le territoire presque du Nord au Sud, et sur lequel plusieurs projets ont été déposés au Budget Participatif, dont deux sont lauréats : « sauvons la fontaine Molière » édition 2019 et « réaménager et sécuriser une partie de la rue de Richelieu » édition 2017. Il y a également un Budget Participatif parisien « Paris aux piétons » sur la rue des Petits Champs dont la portion entre Richelieu et Vivienne doit encore être réalisée.

Nous avons actuellement les travaux de la BNF en cours sur la rue : la fin des travaux est prévue à l'été 2022, les travaux dans les jardins ont commencé courant octobre, une réunion publique a été organisée courant novembre.

L'objectif de la marche exploratoire est d'une part de dresser un diagnostic partagé et de commencer à construire des éléments de programme en vue de la mise en œuvre d'un projet global sur l'ensemble de l'axe dans le cadre de la démarche Embellir - quartier n°2, prévue pour

2023 ; et d'autre part d'identifier si des interventions plus rapides sont nécessaires et possibles à court terme.

Prochaines étapes :

- Début novembre: mise en ligne du compte-rendu validé par tous sur le site de la Mairie de Paris Centre
- D'ici fin décembre : engagements calendaires sur l'ensemble des actions de court terme identifiées
- 1er trimestre 2022 : 2eme marche exploratoire en présence des services techniques pour affiner le projet d'aménagement

Focus application « Dans Ma Rue » (DMR) :

La Ville de Paris a développé une application spécifique pour le traitement des signalements relatifs à l'espace public. Cette application permet une gestion plus efficace des signalements variés qui peuvent être remontés par les habitants. L'application existe depuis 2012 et une forte augmentation des signalements a été constatée depuis 2018 (avec une multiplication par trois). La Ville est actuellement engagée dans un travail d'amélioration qualitative des réponses apportées avec la volonté de pouvoir à terme s'engager sur des calendriers de traitement.

Nous vous invitons vivement à utiliser cette application :

<https://teleservices.paris.fr/dansmarue/jsp/site/Portal.jsp?page=fodansmarue>.

Projet lauréat du Budget Participatif 2017 « réaménager et sécuriser une partie de la rue de Richelieu » :

Projet voté : « La sécurité et la qualité du cheminement des piétons rue de Richelieu dans le 1er arrondissement sont mises à mal par l'étroitesse des trottoirs et la vitesse de circulation des véhicules et des bus. Il en résulte que l'actuelle rue de Richelieu constitue une "frontière", plutôt qu'un "trait d'union", entre l'ouest et l'est du quartier administratif du Palais-Royal. Le présent projet propose donc d'élargir les trottoirs de la rue de Richelieu depuis la place Mireille jusqu'au passage Potier ».

https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=solrProjectSearch&view=consult_project&document_id=3594&portlet_id=158

Contribution préalable de conseillers de quartier n'ayant pu participer à la marche :

❖ **Les constats de la situation actuelle**

➤ **L'étroitesse des trottoirs**

« Les trottoirs sont étroits, mais ils sont surtout dangereux à cause des files d'attente (25/30 personnes !) devant les restaurants, ce qui est nouveau.

Cela vaut également pour le nord de la rue où le sort des piétons et des riverains n'est pas plus enviable que celui des habitants du 1er arrondissement (on peut comparer la situation avec celle de la rue Drouot qui la précède, où les trottoirs sont deux fois plus larges). Les

trottoirs y sont également très étroits et il est extrêmement dangereux de vouloir seulement traverser la rue. »

➤ **Une circulation qui reste intense et dangereuse**

« Les voitures, bus motos, taxis sont de plus en plus nombreux à emprunter la rue depuis la mise en double sens des grands boulevards. Les véhicules prennent leur élan depuis le carrefour jusqu'au premier feu tricolore de la rue Saint-Marc pour profiter du feu vert en négligeant la zone 30, instituée pourtant depuis plusieurs années. Tous ces véhicules, bus compris, déboulent à plus de 80 Km/h sans verbalisation de la part de la police.

Il est vrai que pendant ces dernières années, les nombreux chantiers (immeuble Allianz, BNF, ...) ont rendu impossible dans la journée ces courses de vitesse. Mais la nuit, par contre les rodéos peuvent s'exprimer librement. La journée, la circulation génère des émissions de gaz d'échappement qui rendent la rue irrespirable et que concurrence le bruit assourdissant des klaxons et autres cloches de la RATP.

De plus, depuis 2/3 ans on observe de nombreux vélos et trottinettes qui remontent en sens interdit la rue.

Un point particulier concerne l'opération "Paris respire" qui les dimanches, quand les boulevards sont saturés, entraînent des bruits d'avertisseurs et autres nuisances. »

❖ **Les craintes dans le cadre du réaménagement**

➤ **Un élargissement des trottoirs qui ne profiterait pas aux piétons et aggraverait la mono-activité bistrotière**

« Forte crainte qu'un élargissement des trottoirs entraîne de nouvelles terrasses (cf la rue des Petits Champs qui est loin d'être rendue aux piétons et à leur sécurité alors que leur élargissement avait été voté dans le cadre du budget participatif pour « rendre Paris aux piétons ») et l'accroissement d'une circulation anarchique.

De plus, l'élargissement des trottoirs ne favorisera pas les quelques commerçants du quartier qui subsistent sans être des restaurants, (par ex les numismates, les agences de voyages, parfumeurs, chausseurs ou autres) : Il est à craindre qu'un élargissement des trottoirs rendent le lieu de leur commerce plus attractif pour des restaurants et que, soit pour un départ en retraite, soit parce que l'on propose un "pont d'or" pour leur magasin, leur boutique ferme et qu'un restaurant prenne la suite (voir rue Molière le restaurant chinois ouvert cette semaine en remplacement d'un magasin d'articles de décoration, sans revenir sur tous les commerces disparus comme par exemple le boucher de la rue Sainte Anne). »

➤ **Un réaménagement qui aggraverait la circulation notamment des transports en commun**

« Un seul bus maintenant circule dans la rue, il y a donc moins de bruit et de pollution et il faut s'en féliciter. Néanmoins, il faut lui laisser de la place pour circuler aussi librement que possible car son circuit est long et ses retards gêneraient les usagers. Plus généralement ne pas oublier les transports en commun en ne pensant qu'aux nouvelles mobilités. »

- **Un réaménagement qui ne doit pas supprimer les places de stationnement et qui doit augmenter les places de livraison**

« Il n'y a pas de places de stationnement dans le quartier (pensons à ceux qui ont besoin d'un véhicule pour eux-mêmes ou leurs proches) et peu de places de livraison : aucune rue Villédo, ni rue Molière (terrasses de restaurants), ni rue Thérèse. Celles de la rue des Petits Champs ont été "déplacées" rue de Richelieu lors de la rénovation de la rue des Petits Champs, donc, il faut absolument en conserver, voire en créer, sinon le quartier n'aura plus de commerçants. Il faut voir la rue le matin quand les livraisons s'y effectuent (une marche exploratoire contradictoire pourrait se faire dans tranche horaire 7h / 8h30), il faut bien laisser ces possibilités pour que tout le monde puisse travailler et que les habitants puissent se ravitailler, ce qui devient de plus en plus compliqué dans le quartier. »

Compte-rendu de la marche :

De manière générale, l'axe dispose de trottoir relativement étroits (voir très étroits notamment côté 1er) et accueille un trafic de transit important. Les cheminements piétons sont difficiles et peu sécurisés.

Par ailleurs, l'axe dispose de très peu de zones de livraisons et d'arceaux vélos ce qui entraîne du stationnement anarchique. L'axe ne dispose pas de contre sens cyclable.

Enfin, entre la place André Malraux et la rue des Petits Champs et entre la rue Colbert et les Grands Boulevard la chaussée est composée d'une voie de circulation générale et d'une voie de bus. Entre la rue des Petits-Champs et la rue Colbert, la chaussée est composée d'une voie de circulation générale et d'une bande de stationnement.

Place André Malraux – rue des Petits-Champs

- 2 place André Malraux/1 rue de Richelieu : gestion anarchique des poubelles par le café Kitsuné
 - ⇒ Prise de contact de la Mairie auprès du gérant pour imposer une meilleure gestion avec poubelles appropriées (intervention de court terme)
- 3 rue de Richelieu : mur pignon repeint récemment, affichage et tag fréquents
 - ⇒ Signalement DMR à faire par les habitants, pas d'aménagement possible car entrée d'immeuble au même niveau
- Au 12 rue de Richelieu : restaurant Kodawari Ramen sans réservation possible avec de fait une longue file d'attente sur trottoir étroit (qui complexifie le cheminement des piétons, notamment les patients du centre d'ophtalmologie Paris Rétina Vision situé au 24 rue de Richelieu)
 - ⇒ À court terme, la Mairie prend l'attache des gérants pour voir si la mise en place d'un système de réservation est possible. À moyen terme, un projet d'agrandissement de trottoir pourrait résoudre le problème.
- 15 rue de Richelieu : lieu précis où Jeanne d'Arc a été blessée => est-il possible d'apposer une plaque commémorative sur l'immeuble ?
 - ⇒ La Mairie saisit le cabinet de l'adjointe à la Maire en charge de la culture pour avis (intervention de court terme)

- 19 rue de Richelieu : arrière de la Poste, fermée depuis plusieurs mois avec une alcôve non utilisée avec mésusages
 - ⇒ La Mairie prend l'attache du groupe la Poste pour avoir des éléments sur le devenir de ces locaux (intervention de court terme)

- Au 25 rue de Richelieu : présence d'une boîte de nuit avec nuisances sonores régulières

- Du 27 au 29 rue de Richelieu : renforcement de chaussée avec besoin de matérialisation de zone de livraison (notamment pour la maison Stéphane Chapelle), arceaux vélos et une aire de dépose minute pour le cabinet ophtalmologique (clients déposés/récupérés en ambulance, taxis etc)
 - ⇒ La Mairie prend l'attache des services de voirie pour voir si cette intervention peut être lancée avant la mise en œuvre du projet global

- Au 26 rue de Richelieu (et deux autres passages dans la rue) : passage Potier dont les cheminements piétons ne sont pas sécurisés
 - ⇒ Prévoir des passages piétons au droit des trois passages présents sur la rue (intervention de moyen terme : une reprise du trottoir sera nécessaire pour faire des bateaux, à intégrer dans le projet final)

- Mur pignon du 35 rue de Richelieu et espace devant le local technique de la fontaine Molière : nombreux mésusages constatés (urinoir, dépôt d'ordure, tags etc) avec présence de grilles au sol. Volonté de grillagé l'angle de mur.
 - ⇒ La Mairie vérifie quels sont les usages de ces grilles, modifier les conditions d'accès à celles-ci paraît compliqué (obligations d'accès concessionnaire). Selon les entreprises qui doivent l'utiliser, la Mairie pourrait proposer un mur végétalisé avec jardinière hors sol au pieds du mur.

- Fontaine Molière : l'association Paris Participe a réalisé une végétalisation de la fontaine et souhaite que les plantes puissent être réutilisées ailleurs lors des travaux. Une réunion publique a été organisée sur les travaux de réhabilitation de la fontaine jeudi 14 octobre : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/reunion-publique-relative-au-projet-sauvons-la-fontaine-moliere-laureat-du-budget-participatif-19475>

- Place Mireille : actuellement nous avons une terrasse estivale occupée par deux établissements le café Hand et la café Festival. Avant cette occupation, la place était neutralisée par du stationnement deux roues motorisées anarchique. Volonté de végétaliser la place (à l'époque l'ABF avait rendu un avis défavorable à la plantation d'un arbre qui cassait la perspective sur la fontaine). L'utilisation de cette terrasse par un établissement situé côté pair entraîne, compte tenu du trafic de la rue de Richelieu, des traversées dangereuses pour le personnel et les clients de cet établissement.
 - ⇒ Ce projet est à intégrer au projet global

- Triangle Richelieu/Molière/Thérèse : secteur accidentogène et stationnement vélo anarchique sur les trottoirs étroits de la rue Thérèse. Volonté d'implanter un ralentisseur à l'entrée de la rue de Richelieu (aile ouest qui borde la place Mireille), et un stop au croisement Richelieu/Thérèse.
 - ⇒ La Mairie propose de réfléchir à une piétonisation partielle du triangle pour relier la place Mireille à la fontaine et/ou à la rue de Richelieu côté Ouest, sous réserve de la faisabilité technique et au regard du plan de circulation.

Rue des Petits-Champs – 4 Septembre

- Croisement rue de Richelieu/Petits-Champs : la portion de la rue des Petits-Champs entre Richelieu et Vivienne n'a pas encore été traitée dans le cadre du projet « Paris aux piétons » issu du Budget Participatif, trafic important dans la rue des Petits Champs et trottoirs restant inaccessibles aux piétons à cause des terrasses. Par ailleurs, le laboratoire d'analyse médicale situé au croisement des deux rues rencontre un problème d'accessibilité PMR sur ces deux entrées situées de part et d'autre du croisement. Volonté de créer un passage piéton traversant sur la rue de Richelieu au croisement avec Petits Champs au droit du laboratoire pour permettre l'implantation d'une rampe d'accès.
⇒ Ce sujet sera à intégrer au projet global.
- Au 57 rue de Richelieu : panneau d'indication de début de chantier à compter du 18/10/2021 sans autre information.
⇒ Il s'agit de travaux de réfection engagés par le laboratoire de biologie médicale Paris-Richelieu situé 55, rue de Richelieu. Les travaux sont programmés du 18 octobre au 26 novembre.
- Au 59 rue de Richelieu : potelet de protection du passage de la porte cochère sur trottoir. Volonté de retirer ces potelets qui semblent inutiles depuis la pose d'arceaux vélos.
⇒ La Mairie prend l'attache du service de voirie pour demander la dépose (intervention de court terme)
- du 57 au 69 rue de Richelieu : proposition communiquée avant la marche par un habitant n'ayant pu y participer
⇒ Espace permettant végétalisation : plantation d'arbres et si profondeur insuffisante pour circulation piétons sur trottoir pour arbres, proposition de pose de bacs avec essence d'arbres type magnolias.
- Au 69 rue de Richelieu (avant la rue Rameau) : des plots jaunes ont été implantés sur une dizaine de mètres le long du trottoir sur chaussée.
⇒ La Mairie prend l'attache du service de voirie (intervention de court terme)
- Square Louvois : le toboggan et la balançoire sont cassés, la pelouse du square est entretenue l'été ce qui empêche d'en profiter lors des vacances estivales
⇒ La Mairie prends l'attache des services des espaces verts (intervention de court terme).
- Devant le square Louvois, la longueur du renforcement est réservée pour l'arrêt du bus 39 mais elle semble très importante.
⇒ Pourrait-on installer une ou deux bornes recharge électrique pour véhicules électriques ?
- Croisement Louvois/Richelieu/Colbert : les traversées piétonnes sont protégées par trois passages piétons (avec feux tricolore sur Richelieu). Lors de la concertation relative à la rue aux écoles de la rue de Louvois, les parents avaient demandé un trottoir traversant rehaussé au croisement Louvois/Richelieu/Colbert.
- Entre le 71 et le 75 rue de Richelieu : problématique de personnes à la rue installées à cet endroit-là

- ⇒ La Mairie remonte le signalement aux services compétents pour que des associations spécialisées puissent aller à la rencontre de ces personnes et puissent nous faire un retour (intervention de court terme).
- En face du 62 rue de Richelieu : parkings souterrain fermé avec débris et ordures sur la rampe de sortie.
- ⇒ La Mairie regarde avec les services de propreté. La Mairie programme une intervention rapide si nous sommes sur une domanialité Ville, à défaut, la Mairie se rapproche du gestionnaire du parking (intervention de court terme).
- Au droit du 75 rue de Richelieu : stationnement vélo matérialisé avec marquage sans arceaux et donc nombreux stationnements deux roues anarchiques. Volonté d'implanter des arceaux vélos.
- ⇒ La Mairie demande à la voirie d'implanter des arceaux sans attendre le projet global. Cela étant, nous ne pouvons pas nous avancer sur une date d'implantation car le prestataire de la Ville a été en rupture de stock suite à la crise sanitaire et nous avons un gros retard sur le déploiement de ce mobilier.
- Au niveau du 78, mais côté impair, il y a actuellement un container pour verres.
- ⇒ Quitte à avoir l'espace encombré par ce type de containers, étudier la possibilité d'en rajouter 1, voire 2, pour autres déchets à recycler en lien avec le Trilib rue Rameau.

4 septembre – boulevard Montmartre

- Les trottoirs côté pair sont très étroits
- Portion de la rue de Richelieu entre 4 septembre et Saint-Marc trottoir côté impair : trottoir non réfectionné suite intervention concessionnaire
- ⇒ La Mairie prend l'attache des services de voirie pour que le concessionnaire concerné intervienne dans les meilleurs délais (intervention de court terme).
- Rue Saint-Marc côté Est de la rue de Richelieu : nombreuses terrasses estivales sur zones de livraison
- ⇒ La Mairie fait remonter le signalement à la police municipale pour verbalisation.
- Au niveau du 112 (proche des Grands Boulevards), engorgements réguliers de la circulation, notamment lors des opérations « Paris Respire ».
- ⇒ Ce sujet sera traité dans le cadre de la révision du plan de circulation dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone à Trafic Limitée.